



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

13-03-2015-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2015

Le treize mars deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Pouvoirs : MME LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

Secrétaire de séance élue : Mr Hervé HILLOOU

OBJET :SIGNATURE D UNE CONVENTION AVEC L OFFICE DE TOURISME DE LACQ, CŒUR DE BEARN, POUR L ORGANISATION D UN CONCERT A L EGLISE DE MONT LE 23 JUILLET 2015

L'office de tourisme de Lacq, Cœur de Béarn organise chaque année en période estivale un festival de musique classique : les partitions bucoliques.

L'Office de Tourisme propose aux communes d'accueillir le temps d'une soirée un concert de musique classique.

Cette année, il propose à la commune de Mont d'accueillir, LE TRIO BRUCH à l'église de MONT à 21h. L'office de Tourisme en charge de l'organisation de ce concert sollicite la commune pour une participation financière de 1 500 € et une aide logistique à l'organisation des concerts.

Le Maire vous propose d'accueillir cette manifestation et de conventionner avec l'Office de Tourisme pour fixer les obligations des deux parties.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la proposition du Maire

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ